Professeur d'Arts plastiques

01-02-2024 Emplacement : https://recrutement.mlfmonde.org/offre-emploi-3076.html

Corps : **Disciplines :** **Arts plastiques**

Date limite pour postuler : **31-03-2024**
Date de prise de poste : **01-09-2024**
Type de contrat :
Durée : **N.A.**
Poste étudié en Commission Consultative Paritaire : **Non**

Etablissement : **LFI Louis-Massignon**
Localisation : **Maroc / Casablanca**
Statut d'établissement : **Établissement en pleine responsabilité OSUI**

Définition de poste :

Le Lycée Français International Louis-Massignon recrute un professeur ou une professeur(e) d'Arts plastiques à partir du 01 septembre 2024.
Le site principal est à Bouskoura avec deux écoles primaires, Bouskoura 1 et Bouskoura 2, le collège et le lycée. Il y a deux autres écoles primaires au centre-ville de Casablanca, une à Mers Sultan et une à Val d?Anfa.
L?environnement de travail est attractif, l?établissement instaurant plusieurs dispositifs d?accompagnement, et de nombreux avantages sociaux. Le Lycée Français International Louis-Massignon veille à maintenir des conditions de travail motivantes avec un effort soutenu de formation continue et de promotion interne afin de permettre à chacun d?évoluer professionnellement.

Profil recherché :

- Attrait pour le numérique pédagogique ;
- Travail en équipe tant disciplinaire que de classe ;
- Expérience souhaitée de l?enseignement au collège et au lycée ;
- Expérience de l?accompagnement des néo recrutés ;
- Une grande loyauté vis-à-vis de l'établissement dans un contexte de concurrence forte à Casablanca.

SI vous êtes de nationalité française :
Durée du contrat :
- Contrat de droit local : la durée est indéterminée
- Conserver les annuités cumulées au Maroc pour en bénéficier dans le calcul de la retraite française

Autres Avantages :
- Gratuité de la scolarité des enfants, après une année d?ancienneté
- Prime annuelle enseignant de 500 euros versée au mois de décembre
- Couverture sociale (nationalité française) : CFE obligatoire (maladie, maternité, accident de travail) + MGEN mutuelle complémentaire facultative et personnelle à la charge du salarié ;
- Possibilité de cotiser à la CFE Vieillesse
- Fiscalité : dans le cadre de la convention fiscale franco-marocaine, les impôts sont à payer en France.

Si vous êtes de nationalité marocaine ou tiers :

Durée du contrat :

- Contrat de droit local : la durée est indéterminée
- Bénéficier des années d?anciennetés dans un poste similaire

Autres Avantages :

- Gratuité de la scolarité des enfants, après une année d?ancienneté sous réserve de réussir aux tests d?admission.
- Prime annuelle enseignant de 6000 dirhams versée au mois de décembre
- Possibilité de cotiser à la fois à la CIMR et Axa Futuris complémentaire pour l?épargne retraite